

*La ministre de l'Ecologie,
du Développement durable et de l'Energie*

*La ministre du Logement,
de l'Égalité des territoires et de la Ruralité*

Paris, le **3 AOUT 2015**

Madame la Secrétaire générale,

Par courrier du 3 juillet 2015, vous nous avez interpellées sur les conditions dans lesquelles s'est tenu le Comité Technique Ministériel (CTM) du 2 juillet dernier.

Il est exact que ce comité n'a pu se dérouler normalement, une soixantaine d'agents ayant investi la salle pendant les déclarations préalables des organisations syndicales, dont cinq d'entre elles -FO, CGT, FSU, Solidaires et UNSA- ont par ailleurs décidé de quitter la séance.

Nous avons bien noté que votre organisation est restée, dans l'intention de siéger normalement et d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour.

Nous vous confirmons que le Secrétaire général, Président du CTM, a ouvert la séance, en constatant le quorum et en confiant à la CFDT la fonction de secrétaire adjoint. D'un point de vue réglementaire, la réunion aurait donc pu aller à son terme, même après le départ des cinq autres organisations syndicales.

Toutefois, dans la mesure où les deux précédents CTM avaient été boycottés et compte tenu des fortes tensions qui pèsent à l'heure actuelle sur le climat social, le Secrétaire général a considéré qu'il valait mieux reporter l'examen des points inscrits à l'ordre du jour à un autre CTM, lequel a été convoqué pour le 16 juillet et a pu se tenir valablement.

Le Secrétaire général a voulu faire un geste d'apaisement et éviter toute provocation et vous a expliqué ces raisons, en séance.

Nous souhaitons réaffirmer le respect que nous accordons à chaque organisation syndicale, dont la vôtre, ainsi que notre attachement au bon fonctionnement des instances de concertation.

C'est la raison pour laquelle par ailleurs, le contenu du point relatif au RIFSEEP a été retiré de l'ordre du jour du CTM du 16 juillet dernier.

.../...

Madame Véronique THYS
Secrétaire générale
Permanence UFETAM-CFDT
Plot 1 – Pièce 3 C 07
92055 LA DEFENSE

En effet, compte tenu de l'opposition quasi-unanime des organisations syndicales sur ce dossier, il a été décidé, pour laisser là aussi plus de temps à la concertation, de ne présenter que les mesures relatives aux corps des administrateurs civils qui ont déjà basculé au RIFSEEP au 1^{er} juillet et des conseillers techniques et assistants de service social, ce qui leur permettra de bénéficier des revalorisations prévues en 2014 et 2015.

Nous espérons, comme vous, que le dialogue social pourra reprendre sur des bases plus sereines, dans le respect des prérogatives de chacun.

Nous vous prions de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Sylvia PINEL



Ségolène ROYAL